

DELIBERATION 2016-75

LE 13 OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 7 OCTOBRE DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. – M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – M. NENCIONI S. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. TRINDADE J. procuration Mme OMS M-L - Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN

ABSENTS EXCUSES : Mme MAUREL P. – Mme FABRY V. - M. CARABASSE P.

ABSENTS : M. ATLAN J. – M. DELON A. - Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L.

Madame Marie-Laure OMS a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement,
- les subventions projets.

Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention de fonctionnement par l'association Prévention Routière.

Cette association, fondée en 1949 et reconnue d'utilité publique le 3 mai 1955 a pour but de mettre en œuvre et d'encourager toutes initiatives pour réduire au maximum la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière, et accroître la sécurité des usagers de la route.

Les actions de l'association sont notamment :

- Les campagnes d'information et de sensibilisation du grand public,
- Les actions de formation en milieu scolaire, en maternelle, en primaire, au collège, au lycée ainsi que dans les établissements d'enseignement supérieur.

La Police Municipale mène régulièrement des actions en partenariat avec la Prévention Routière.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

Envoyé en préfecture le 14/10/2016

Reçu en préfecture le 14/10/2016

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20161014_2016_75-DE

- **ATTRIBUE** à l'association Prévention Routière la somme de 150 € pour continuer à mener ses actions de sensibilisation ;

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2016.

 **Isabelle GUIRAUD**
Maire de Saint Jean de Védas,

Didier MERLIN
Premier Adjoint au Maire

